

L'IDÉE FIP n° 2015 - 1

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

EDITO

Ils sont ces étudiants zélés aux parcours brillants, faciles bacheliers dont on fait l'éloge des mentions, depuis toujours ils sont « préparés » aux hautes visées en fuyant très tôt la voie des communs. En quittant les filières traditionnelles pour s'attaquer aux sentiers plus tortueux qui mènent jusqu'à l'élite de la nation, et tellement sûrs d'avoir été ainsi justement « distingués » de la masse, c'est finalement sans panache qu'en rang d'ogon ils s'amassent pour combler de leur nom la liste complémentaire d'une toute petite légion qui, bien plus que l'honneur, sert d'abord leur ambition. Serviles et sans scrupules ils restent bien souvent trop longtemps au pied de ce tout petit sommet qui n'offre en vérité qu'une vue sur leur carrière. Curieux parcours, en définitive, que celui de ceux qui, bien plus que les autres, seront frappés plus tard de maux étranges et bien à eux : phobies aussi multiples qu'improbables - ça alors ! quelle blague ! - amnésies sélectives ou répétitives, bref tout un attirail d'arguments qui leur permet de plier *la vie des autres* à leur jugement. Et c'est ainsi que l'on voit un directeur voler un jour de congé qu'il avait au préalable « offert » en récompense de bons résultats, une équipe de direction mener des déménagements au pas de charge sans respecter la législation du travail et en restant sourde aux signaux d'alarmes que cette politique provoque. Et rien, pas même la plus élémentaire morale, de celle que l'on inculque aux enfants, n'empêche ces fâcheux zélotes de franchir ce dangereux Rubicon.
Indignez vous.

Notorious Big

SOMMAIRE

- p.1 Edito
- p.2 Dossier
- p.4 En bref

A Pascal

« Près de 220 personnes ont marché silencieusement ce vendredi matin entre le centre des finances publiques de L'Haÿ-les-Roses et la sous-préfecture pour rendre hommage à un collègue qui s'est suicidé la semaine dernière. Parmi elles, de nombreux agents le L'Haÿ-les-Roses mais aussi de différents centres du département.

Dans le cortège, plusieurs collègues portent une affichette avec marqué « plus jamais ça ».

Tous dénoncent les conditions de travail très dégradées et une souffrance des agents liées notamment aux sous effectifs.

Les Syndicats indiquent que plusieurs alertes avaient déjà été remontées à la direction. Celle-ci était présente au début de du rassemblement. »

[Le Parisien - Article du 16/01/2015 par A.L ABRAHAM](#)

JE SUIS PASCAL

DOSSIER : « L'AUSTERITE BIEN ORDONNEE NE COMMENCE JAMAIS PAR NOUS MEMES »

Le dossier de ce mois est un pavé lancé dans la mare, car il s'attache à lever un tout petit bout du voile qui cache l'une des informations la plus sensible dans la fonction publique : la rémunération de ses cadres supérieurs.

Sur la forme d'une revue de presse, les lignes qui vont suivre ont pour but de vous donner une idée, simplement une idée d'une partie de la rémunération de ceux qui, ainsi achetés, cassent nos services et nos collectifs de travail, avec une constance et un zèle consommés.

Alors accrochez vous, car ce voyage au pays de la méritocratie va en décoiffer plus d'un et va vous demander de jongler avec une notion étrangère à beaucoup : les dizaines de milliers d'euros.



Pour commencer, nous découvrons dans un article du monde paru le 6 janvier dernier que, dans l'éducation nationale, « la prime annuelle des recteurs a été augmentée de 10 000 € (...), soit une augmentation de 68 % alors que l'ensemble des enseignants subit un gel des salaires depuis 4 ans » et d'expliquer qu'il était en cause « un arrêté publié au journal officiel le 28 décembre fixant à 26 620 € le montant annuel de la part fonctionnelle de l'indemnité de responsabilité fixée à 15 200 € jusqu'alors ».

C'est pourtant sous un gouvernement « réformateur » que la fonction de recteur avait été revalorisée par un arrêté du 12 novembre 2010 créant une indemnité de « responsabilité » constituée d'une partie fonctionnelle - autrement dit *fixe* - et d'une partie variable représentant jusqu'à 45 % de la précédente.

Les enseignants, n'ayant pas tardé à sortir leurs calculettes, ont été atterrés de constater que cette prime pouvait donc aller jusqu'à plus de 38 500 €... Un tantinet gênée, l'actuelle Ministre de l'éducation a fait savoir qu'il s'agissait là « d'une mesure de rattrapage et d'alignement des indemnités des recteurs sur celles de fonctions équivalentes » et « qu'on a aujourd'hui des situations où des recteurs sont moins rémunérés que leurs adjoints » (sic).

Et pendant ce temps là, les enseignants - comme l'ensemble des fonctionnaires - subissent le gel du point d'indice et aimeraient sans doutes bénéficier de telles mesures « de rattrapage ».



Autre administration, mêmes dérives : à l'hôpital Henri Mondor, la prime versée à la direction fait jaser...

En effet, une circulaire du 19 juin 2012 (n° 2012-241), relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière, permet aux directeurs d'hôpitaux de toucher une prime de fonctions et de résultats. Et pas n'importe quelle prime comme nous allons le voir.

En l'espèce, le groupe MONDOR devait réaliser 5,7 millions d'économies en 2013. En bons « gestionnaires » l'équipe de direction a affiché un résultat annuel faisant ressortir une économie... de 3% de plus que l'objectif, ce qui est le meilleur résultat de tous les directeurs de l'AP-HP.

Pour ces « excellents résultats », et en application de cette circulaire, la directrice de l'hôpital peut toucher une prime pouvant aller jusqu'à 72 600 € et la directrice des soins 34 500 € !!!

Quels montants ont été versés réellement ? Nul ne le sait avec précision mais pendant ce temps là les patients... patientent !!! Et les collègues subissent bien sur le gel du point d'indice, triment, dépriment et se font agresser !



Et bien sûr le Ministère des Finances participe à la fête...

C'est ainsi que la revue « Challenges » (certes pas amoureuse des services publics) révèle dans son article du 30 août 2012 que « 656 fonctionnaires gagnent plus que le Président de la République et son Premier Ministre » et que « les ministères financiers regroupent 193 des 219 fonctionnaires les mieux payés travaillant en France. Il s'agit surtout des administrateurs généraux des finances publiques, qui ont remplacé, après la fusion entre les Impôts et le Trésor, les anciens trésoriers payeurs généraux ».

Cette information est également reprise dans un article du Figaro daté du 27 février 2013 qui avance que « ces professionnels - directeurs départementaux, régionaux et centraux - (...) gagnent autour de 10 000 € par mois et que les mieux lotis ont des rémunérations qui peuvent atteindre 20 000 à 25 000 € par mois ».



Nous y voilà...

Ainsi mes sources issues de la presse et de la sphère syndicale principalement, permettent de confirmer avec insistance les contours de ces rémunérations qui peuvent atteindre facilement les 200 000 € par an pour un directeur départemental par exemple. Ces sommes sont tellement extravagantes qu'on a du mal à réaliser qu'à ce tarif, un seul de ces encadrants, tellement « méritant », perçoit EN UN MOIS, la rémunération ANNUELLE de bons nombre d'agents C ou B.

Comment ne pas être scandalisé dans ces conditions, alors que nous subissons des vagues continues de suppressions d'emplois en raison de soi-disantes « contraintes budgétaires » !!! Indignez vous.



**A la DDFIP 94 c'est bientôt la révolution.
En tout cas, y'a déjà l'armée mexicaine !!!**



QUI SOMMES NOUS :

Bernardo DOUET - Christophe BARBIER - David FERREIRA - Stéphane CUVIGNY - Sylvie GUILLERAND - Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940